

A l'attention de la Conférence des présidents du 19 août 2013

Arrêté du Grand Conseil concernant le plan des sessions de 2015

I.

Le Grand Conseil, après avoir entendu le Conseil-exécutif et sur proposition de la Conférence des présidents, arrête le plan des sessions:

Session de janvier	19 – 29 janvier 2015
Session de mars	16 – 26 mars 2015
Session de juin	1 ^{er} – 11 juin 2015
Session de septembre	31 août – 10 septembre 2015
Session de novembre	16 – 26 novembre 2015



II.

Le mercredi soir de la première semaine et le mardi soir de la seconde semaine de session sont réservés aux séances du soir, qui durent de 17 heures à 19 heures (art. 4, al. 4 RGCrév). Au moment de la préparation du programme de la session, le Bureau du Grand Conseil fixe l'horaire des séances et décide si le Grand Conseil se réunira en séances du soir et le jeudi de la seconde semaine (art. 5, al. 2 et art. 25, al. 2 RGCrév).

III.

Le présent arrêté entre en vigueur dès son adoption par le Grand Conseil.

Berne, le 14 août 2013
#401268 /

Au nom du Conseil-exécutif,

le président: *Neuhaus*
le chancelier: *Auer*